



Direction  
Départementale  
de l'Équipement

*Moselle*

Service de  
l'Aménagement et  
de l'Urbanisme

PRIÉFECTURE de la MOSELLE  
DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DE L'ÉQUIPEMENT

VU pour être annexé à mon arrêté  
N° ..... du 25 AOUT 1998

LE PRÉFET  
DE LA RÉGION LORRAINE ET DE LA MOSELLE  
Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général



JOS TIXIER



Navigation  
du Nord-Est

## Commune de ILLANGE

# PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS *INONDATIONS*

ENQUÊTE PUBLIQUE du 27 novembre au 22 décembre 1998  
APPROBATION A.P. de

### LEGENDE

**R**

ZONE ROUGE A RISQUE ELEVE  
ZONE NATURELLE D'EXTENSION DES CRUES  
→ INCONSTRUCTIBLE

156,70

Cote de crue centennale, crue de référence



Limite de zone

